



Caution solidaire reclamer par la banque

Par **olpian**, le **01/04/2010** à **12:31**

Bonjour,
lors d'une gerance la banque ma fait signer une caution solidaire alors que j'etais interdit bancaire et en surrendettement aujourd'hui la societ e etant en liquidation la banque me reclame la caution doisje pay e car etant interdit bancaire je n'aurais pas du sign e ce papier nous etions 2 a ete caution l'autre pers c'est mis en surrendetement et la banque me dis qu"elle est intouchable.
merci de votre reponse